

Russie : Flambée des fruits et légumes

Les prix des fruits et des légumes ont augmenté de 22,1 % en un mois en Russie, qui traverse une grave crise économique provoquée par les sanctions occidentales et l'effondrement du rouble, a déclaré mercredi le ministère russe du Développement économique.

« En janvier, les prix des fruits et des légumes ont augmenté de 22,1 % » par rapport au mois précédent et « de 40,7 % » par rapport à janvier 2013, a indiqué le ministère dans un rapport publié sur son site. « Cette hausse des prix sans précédent est provoquée par la baisse de l'offre des produits importés, qui a diminué presque de moitié », alors que le montant des produits nationaux fournis sur le marché intérieur « est resté le même que l'année dernière », a-t-il précisé.

Le ministère s'est particulièrement alarmé de la hausse des prix des principaux légumes consommés par les ménages en Russie, parmi lesquels le chou, l'oignon et les carottes (+27,9 % en janvier) et les pommes de terre (+17,4 %).

Soupçons de pratiques abusives

Pour sa part, le prix du sucre a augmenté de 19,1 % en janvier par rapport à décembre 2014 et de 68,1 % par rapport à la même période de l'année dernière, selon le rapport.

L'embargo décrété l'été dernier par Moscou sur la plupart des produits alimentaires européens et américains en raison de la crise ukrainienne, ainsi que l'effondrement du rouble, ont provoqué des hausses de prix si fortes que celles-ci ont fait, fin janvier, l'objet de vastes contrôles du parquet général russe, soupçonnant des pratiques abusives. Ces contrôles, effectués entre le 20 et 23 janvier dans les magasins de grande distribution en Russie, ont notamment constaté la hausse des prix de 163 % pour le chou dans l'Oural en un mois, alors que le prix des concombres a augmenté dans cette même région de 478,58 % depuis août dernier.

L'inflation en Russie a déjà dépassé 11 % en 2014 tous produits confondus et 15 % pour les produits alimentaires, mais les autorités ont prévenu que la hausse des prix pourrait encore s'accélérer dans les mois à venir.

Source: <http://www.lafranceagricole.fr / 05/03/2015>